



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture  
et du sport DICS  
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 02, F +41 26 305 12 14  
www.fr.ch/DICS

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 8 mai 2020*

Communiqué de presse

—

## **Modalités du retour à l'école des élèves du primaire le lundi 11 mai**

*Les services de l'enseignement obligatoire et l'Organe cantonal de conduite (OCC) ont élaboré les plans de protection indispensable au retour des élèves dans les classes. Quelles mesures d'hygiène sont prévues ? Mon enfant a été déclaré vulnérable, peut-il continuer à étudier à distance ? Quel est le moyen idéal de se rendre à l'école ? Comment se déroule un repas à la cantine ? Autant de questions qui trouvent des réponses concrètes. Directions d'école et enseignant-e-s poursuivent les aménagements afin que tout soit prêt lundi matin pour accueillir les élèves de l'école primaire et des écoles spécialisées. Après 8 semaines d'absence, un rappel des règles de bonne conduite à observer sur le chemin de l'école est nécessaire.*

Suite à la décision d'autoriser le retour à l'enseignement présentiel à l'école obligatoire, les services de l'enseignement obligatoire ont élaboré, en étroite collaboration avec l'OCC, un concept de protection destiné au milieu scolaire afin de concrétiser la rentrée du 11 mai tout en tenant compte des exigences de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). L'OFSP précise que les enfants de l'école obligatoire et en particulier ceux des petites classes, doivent pouvoir se comporter et se déplacer en classe, sur le chemin de l'école et sans la cour de récréation aussi normalement que possible. Pour prendre en compte d'autres aspects en lien avec l'école, des recommandations ont été émises par l'OCC concernant les transports scolaires et les cantines.

### *Concept cantonal de protection pour l'enseignement obligatoire de 1H à 11H*

Ce concept décrit les principes à respecter lors de la reprise de l'enseignement présentiel de l'école obligatoire du canton de Fribourg, de 1H-11H, dès le 11 mai 2020 pour les cycles 1 et 2 et des écoles spécialisées et dès le 2 juin 2020 pour le cycle 3. Les mesures et recommandations s'adressent aux autorités scolaires compétentes du canton de Fribourg (les directions de l'école primaire et du cycle d'orientation, les directions des écoles spécialisées et les communes). Elles servent de base pour les mesures de protection liées aux écoles, mesures qui doivent être mises en place en tenant compte des réalités locales. Sont traités les sujets suivants : mesures de protection, mesures de quarantaine, règles de distanciation, le port du masque, l'éducation physique, les personnes vulnérables, les transports, les nettoyages, etc.

### *Priorités du côté de l'enseignement jusqu'à la fin de l'année scolaire (primaire)*

Les enseignant-e-s sont invités à soigner le retour en classe des élèves en intégrant notamment des activités sanitaires créées pour l'occasion et à disposition sur [www.friportail.ch](http://www.friportail.ch). Ils seront à l'écoute des éventuels besoins d'échange des élèves à propos de la situation sanitaire et pour apporter une aide concrète aux élèves qui n'auraient pas pu atteindre les objectifs fixés durant l'enseignement à distance. Ceci sera facilité par l'organisation en demi-classes des deux premières semaines. Les apprentissages se poursuivent selon le plan d'études, mais sans notes ni devoirs. Les compétences acquises grâce à l'utilisation d'appareils numériques, tout comme l'autonomie dont ont dû faire preuve les élèves durant l'enseignement à distance, seront reconnues et développées. Les élèves vulnérables bénéficieront d'un enseignement à distance, et ce, jusqu'au terme de l'année scolaire.

### *Recommandations concernant les transports scolaires*

L'OCC a élaboré trois recommandations concernant les transports scolaires, l'une à destination des parents et des élèves, la deuxième à l'attention des communes et la troisième à l'attention des entreprises de transport. D'une façon générale, la mobilité douce doit être favorisée et l'usage des lignes pédibus encouragé, notamment là où les routes sont à faible trafic. Il est fortement déconseillé que les parents conduisent leur enfant en voiture à l'école. A l'arrêt du bus, il faut éviter les attroupements. Dans le bus, les mesures préconisées par la Confédération pour les transports publics sont applicables : si les parents le souhaitent, les enfants peuvent porter un masque. Dans ce cas, l'enfant doit alors pouvoir le mettre en place de façon autonome. Les entreprises qui assurent des transports scolaires sont tenues de respecter une série de mesures sanitaires, dont la désinfection régulière des barres de maintien et de tous les points de contact.

### *Plan de protection pour les restaurants scolaires*

Ce plan concerne essentiellement le cycle 3. Il contient d'une part les règles d'hygiène à respecter et d'autre part une répartition claire des responsabilités entre le restaurateur et l'établissement scolaire. Aucune distanciation sociale n'est imposée entre les élèves. L'offre alimentaire sera toutefois réduite à un plat du jour et une autre assiette – par exemple des pâtes avec une sauce, afin d'éviter au maximum les contacts aux self-services. Les buffets pour les salades et les desserts sont supprimés et les mets directement mis en portion dans des bols ou sur assiette.

### **Contact**

—

**Jean-Pierre Siggen**, Conseiller d'Etat, Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, T +41 26 305 12 29 (15.00 – 16.00)

**Patrice Borcard**, Membre de l'Organe cantonal de conduite (OCC), Président de la Conférence des préfets, M +41 79 445 41 55

**Andreas Maag**, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 30

**Marianne Küng**, Cheffe de service adjointe, service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, T +41 26 305 12 39

**Hugo Stern**, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue française, T +41 26 305 12 25

**Barbara Gruetzmacher**, médecin cantonale, T +41 26 305 79 80

**Stéphane Noël**, Chef du service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, T +41 26 305 40 70